



Les Rayons de la Transparence !



COMITE DE PILOTAGE

19^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue à Lomé le lundi 24 novembre 2014 à la Primature et le vendredi 28 novembre 2014 au Ministère des mines et de l'énergie

Compte rendu

La dix-neuvième réunion ordinaire du Comité de pilotage a eu lieu en deux séances. La première séance s'est déroulée à la primature le lundi 24 novembre 2014 sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, Président du Conseil national de supervision.

I- Première séance

Etaient présents à cette réunion dix-sept (17) membres du Comité de pilotage, ainsi que le Coordonnateur national et ses collaborateurs. Ci-joint la liste de présence.

La réunion débutée à 11 heures 40 minutes a été pour le Premier ministre l'occasion de faire une mise au point sur le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Togo. Il a ainsi voulu mettre fin aux différends existant entre le Comité de pilotage et le Secrétariat technique.

Le Premier ministre a donc souligné que le processus de l'ITIE doit être mené avec bienveillance afin de motiver son extension à d'autres secteurs pour le plus grand bien des populations. Il a affirmé que l'ITIE ne saurait être instrumentalisée par ses propres acteurs pour des intérêts inavoués ni être utilisée comme un cadre politique. Pour lui, le Comité de pilotage, de par sa composition, est un partenariat où différentes parties prenantes s'exercent au consensus pour une synergie d'actions. Les conflits n'ont donc pas leur place dans ce processus, a-t-il insisté. Le Premier ministre a souligné, à l'attention des membres du Comité de pilotage, qu'il a le droit, en tant que Chef du gouvernement, de les convoquer en réunion ordinaire ou extraordinaire chaque fois qu'il est nécessaire pour débattre de toute question jugée utile.

Concernant la revue a posteriori de la Banque mondiale au Secrétariat technique, le Premier ministre a déploré le fait que les informations y relatives soient livrées à la presse alors qu'elles faisaient encore l'objet d'échanges de correspondances administratives entre les concernés. Le Premier ministre s'est dit également indigné du fait que certains membres du Comité de pilotage ont cru devoir se charger de ce problème pour en discuter avec lui alors que les sujets de ce genre ne sont pas de leur ressort. Il a donc demandé aux uns et aux autres de se rapprocher mutuellement lorsqu'un manquement est constaté pour obtenir les explications nécessaires afin d'éviter que les journalistes et ceux qui sont en dehors du processus viennent guider la mise en œuvre de l'ITIE vers d'autres objectifs.

Après cette intervention, il a donné la parole aux membres du Comité de pilotage pour exprimer leurs préoccupations. Monsieur Koolaba TAKPA, Président du collège de la société civile a exprimé des inquiétudes concernant le respect des échéances du plan d'actions 2014-2016, le processus de recrutement du conciliateur chargé d'élaborer les rapports 2012 et 2013 et la formation des acteurs de la mise en œuvre sur la Norme ITIE. Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage, aussi a souligné la nécessité de discuter chaque année du budget de l'ITIE-Togo en réunion du Comité de pilotage.

Le Secrétariat technique a donné des réponses à ces inquiétudes en faisant comprendre que les activités du plan d'actions ne connaissent pas de retard tel que le conçoit le premier intervenant. Le conciliateur a été recruté conformément à la procédure nationale de passation des marchés publics supervisé par le Comité de pilotage à travers leurs représentants dont Monsieur TAKPA. Le budget de l'ITIE-Togo est compris dans son plan d'actions adopté par le Comité de pilotage. La discussion annuelle sur ce budget ne pose aucun problème. Quant au programme de formation des acteurs de la mise en œuvre, il est élaboré, adopté par le Comité de pilotage et disponible.

Pour conclure, le Premier ministre a demandé à chacun de tout faire pour mettre en application toutes les bonnes résolutions prises au cours de cette réunion afin qu'à l'avenir un climat de communion règne entre le Secrétariat technique et le Comité de pilotage.

L'heure étant un peu avancé, le Premier ministre a levé la séance à 12 heures 30 minutes tout en demandant qu'une deuxième séance de la réunion soit convoquée pour discuter des points inscrits à l'ordre du jour.

II- Deuxième séance

Cette deuxième séance de la 19^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage a donc été convoquée pour le vendredi 28 novembre 2014. Elle a eu lieu au ministère des mines et de l'énergie sous la présidence du Secrétaire général du ministère de l'économie et des finances, Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion, treize (13) membres du Comité de pilotage, le Coordonnateur national et ses collaborateurs.

La réunion a débuté à 9 heures 45 minutes sur les mots de bienvenue du Vice-président aux membres du Comité de pilotage. L'ordre du jour de la réunion a été présenté et adopté comme suit :

1. Adoption du compte rendu de la 18^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Examen du Rapport d'activités de l'année 2013
3. - Examen du rapport d'évaluation pour le recrutement du Conciliateur
- Examen du Rapport de l'Etude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013
4. Divers

1. Adoption du compte rendu de la 18^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le Coordonnateur national a présenté le compte rendu de la 18^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le 24 juin 2014. Ce compte rendu a été adopté sous réserve des amendements. Les membres ont souhaité que pour l'élaboration des prochains comptes rendus, les pièces jointes y soient énoncées.

2. Examen du Rapport d'activités de l'année 2013

Sur demande du Vice-président, le Coordonnateur national a présenté de façon synthétique le rapport d'activités 2013 de l'ITIE-Togo. Ce rapport d'activités a été rédigé selon les directives de la note technique d'orientation n° 5 publiée par le Secrétariat international de l'ITIE et comprend neuf chapitres. Les trois premiers chapitres présentent les performances de la mise en œuvre d'une façon générale et aussi vis-à-vis des objectifs du plan de travail et des exigences de l'ITIE. Le chapitre 4 présente sommairement dans des tableaux les recommandations formulées par le Conciliateur et le Validateur et les mesures prises par le Conseil national de supervision pour le suivi des recommandations. Le chapitre 5 relève les points forts et les points faibles identifiés dans le processus ITIE. Le chapitre 6 présente dans des tableaux les dépenses engagées pour effectuer la mise en œuvre de l'ITIE au cours de l'année 2013.

Dans le chapitre 7, le gouvernement est encouragé à prendre des dispositions idoines pour légiférer et constitutionnaliser l'ITIE au Togo. En dehors du groupe multipartite, ce rapport sera discuté avec les institutions concernées, les groupes de la société civile qui s'intéressent à la transparence et à la gouvernance, et avec les industries extractives (chapitre 8). Afin de respecter le format de la note technique d'orientation n° 5, le chapitre 9 présente à la fin de ce rapport la composition détaillée du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage ainsi que l'organigramme du Secrétariat technique de l'ITIE-Togo.

Ce rapport d'activités ainsi présenté a été adopté par les membres sous réserve d'amendements. Les membres ont souhaité la création d'une commission chargée, ensemble avec le Secrétariat technique, d'intégrer les observations des uns et des autres et de revoir la formulation des résolutions proposées dans le rapport. La commission est donc composée de Monsieur ANIKO, Monsieur TAKPA et de Madame TSAKADI.

3. Examen du rapport d'évaluation pour le recrutement du Conciliateur

Monsieur Parfait DZIVENOU, Personne responsable des marchés publics de l'ITIE-Togo, a présenté le rapport d'évaluation du recrutement du Conciliateur chargé d'élaborer les rapports 2012 et 2013. Ce rapport a été le résultat d'un processus qui a débuté par la Demande de propositions adressée aux 3 cabinets retenus sur conseil du Secrétariat international. Le cabinet KPMG s'étant désisté, seuls les cabinets Fair Links et Moore Stephens ont soumis des offres qui, après évaluation, ont permis de retenir le cabinet Moore Stephens qui a obtenu 97,8 points sur 100 contre 56,8 points pour le cabinet Fair Links. L'offre financière de Moore Stephens est de 58 820 223 francs CFA contre 68 840 500 francs CFA pour Fair Links.

Le processus de recrutement a fait l'objet de soumission à la Direction nationale de contrôle des marchés publics qui a donné son avis de non objection pour la négociation du contrat avec le cabinet Moore Stephens. Cette négociation a eu lieu par voie électronique. Le projet de contrat a été également soumis à la DNCMP qui a donné son avis de non objection pour la signature du contrat, intervenue le 22 octobre 2014.

Le processus de recrutement ayant suivi toutes les procédures exigées en matière de passation de marchés publics au Togo, les membres ont approuvé le choix du conciliateur.

- **Examen du Rapport de l'Etude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2012 et 2013**

Deux experts du cabinet Moore Stephens, Messieurs Karim GHEZAIEL et Aymen GAALICHE, présents à Lomé, ont présenté le rapport de l'étude de cadrage aux membres du Comité de pilotage. Pour les rapports 2012 et 2013, il est retenu toutes les sociétés qui ont fait un paiement supérieur ou égal à 5 000 000 F CFA. Les taxes et impôts sont ceux retenus pour le rapport 2011, en plus des informations contextuelles telles qu'exigées par la Norme ITIE de juillet 2013. Avec ce seuil de matérialité, il est dénombré 37 industries dont les déclarations seront réconciliées et 49 industries pour lesquelles les agences gouvernementales feront des déclarations unilatérales. Selon les experts, les deux rapports seront disponibles au 15 décembre 2014.

Après cette présentation, le rapport de l'étude de cadrage a été adopté par les membres du Comité à l'exception de Monsieur Koolaba TAKPA qui a dit avoir été instruit par son organisation, l'UONGTO, seulement pour "prendre acte" du rapport de l'étude de cadrage. Il a été donc demandé que ce dernier apporte par écrit au Secrétariat technique les arguments qui motivent cette position.

4. Divers

Dans les divers, le Comité s'est à nouveau intéressé aux comptes de l'ITIE-Togo et a décidé qu'au cours d'une prochaine réunion les membres disent si l'ITIE-Togo doit évoluer avec une comptabilité publique ou privée. Les membres ont également décidé que le budget de l'ITIE-Togo sera désormais élaboré en Comité de pilotage et soumis au Conseil national de supervision pour approbation. Ce budget prendra donc en compte la rémunération du personnel du Secrétariat technique, les perdiems des membres du Comité de pilotage et éventuellement ceux des membres du Conseil national de supervision.

Monsieur TAKPA a voulu en savoir plus sur le prix gagné récemment par le Secrétariat technique. Il s'agit en effet du prix de la meilleure illustration du débat public dont le concours a été lancé en avril 2014 et auquel le Secrétariat technique a participé. A l'issue du concours, le Secrétariat technique a gagné un prix, d'une valeur de 1000 dollars US, qui a été remis au Secrétariat technique de l'ITIE-Togo à Dakar sous la forme d'un appareil photo numérique avec wifi, à sa propre demande.

La réunion a été clôturée à 12 heures 50 minutes.

Adopté à Lomé, le 30 mars 2015
Pour le Comité de pilotage
Séances ordinaires du 24 et 28 novembre 2014

Le Coordonnateur national

Didier Kokou AGBEMADON

